

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 septembre 2024**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **44**  
Nombre de représentés : **8**  
Nombre d'absents : **12**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX SEPTEMBRE** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_093\_CC\_7**  
*Validation des niveaux de surtaxe pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur les communes de La Possession, Le Port et Saint-Leu*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 52

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
09/09/2024

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Lucie PAULA - M. Philippe ROBERT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Florence HOAREAU - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

### **AFFAIRE N°2024\_093\_CC\_7 : VALIDATION DES NIVEAUX DE SURTAXE POUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES COMMUNES DE LA POSSESSION, LE PORT ET SAINT-LEU**

**Le Président de séance expose :**

#### **Contexte :**

Les objectifs du Plan Eau du gouvernement et de la Directive Cadre Européenne sur l'eau à travers le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Réunion (SDAGE) conduisent le Territoire de l'Ouest, en sa qualité d'autorité organisatrice des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées, à mettre en œuvre un contrat de progrès ambitieux signé en 2020.

Ce contrat de progrès se décline en plusieurs axes visant à intervenir au niveau de la gouvernance, à travailler sur la planification et à l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement. Pour le Territoire de l'Ouest, il se concrétise par la validation de projets d'investissements en matière d'eau et d'assainissement et une Programmation Pluriannuelle ambitieuse :

- Sur l'Eau Potable :
  - Sur la période 2020-2023, près de 23,7 millions d'euros d'investissements ont déjà été réalisés, notamment pour la construction de l'Unité de Traitement de l'Eau Potable (UTEP) de MADURAN ou le développement et la modernisation de réseaux ;
  - Sur la période 2024-2027, près de 68,5 millions d'euros sont nécessaires pour réaliser des projets structurants (UTEP de Pichette, chaîne de Dos d'Ane / Sainte-Thérèse) et intensifier les actions en matière de développement et de modernisation des réseaux.
- Sur l'assainissement :
  - Sur la période 2020-2023, près de 13,2 millions d'euros d'investissements ont déjà été réalisés pour le développement et la modernisation de réseaux, notamment ceux de la RN 1 A à Saint-Leu ;
  - Sur la période 2024-2028, près de 26,4 millions d'euros d'investissements sont nécessaires pour réaliser des projets structurants (Extension de la STEP Bois Blanc) et intensifier les actions en matière de développement et de modernisation des réseaux.

Les compétences Eau et Assainissement sont financées par des budgets annexes dont les recettes proviennent du prélèvement fait sur la facture des usagers du service. La part collectivité communément appelée « surtaxe » sert à financer tant le fonctionnement que l'investissement.

Depuis le transfert de compétence, impulsé par la loi NOTRé au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le Territoire de l'Ouest a confié à la Régie communautaire « la Créole », la gestion des compétences eau et assainissement sur les communes de Saint-Paul et de Trois Bassins.

Les autres périmètres, à savoir Le Port, La Possession et Saint-Leu, font l'objet de contrats de délégation de service public.

Le produit de la surtaxe sur les factures d'eau et d'assainissement des abonnés permet ainsi au Territoire de l'Ouest de financer les budgets annexes et notamment les investissements.

Depuis sa prise de compétence, le Conseil Communautaire n'a pas fait évoluer son niveau de surtaxe. La prospective financière conduit à une nécessaire et raisonnée augmentation des recettes

pour les services publics de l'eau et de l'assainissement pour permettant d'engager un premier travail d'harmonisation de la structure d'une convergence des tarifs à terme.

En effet, au regard des volumes financiers à investir, il convient de revoir les volumes de surtaxe tout en limitant l'impact sur les tarifs. A cet effet, une participation de 5 M € du budget général a été retenue.

### **Evolution de la surtaxe à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :**

S'agissant du périmètre de l'eau potable, cette évolution sera mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> octobre 2024 de la manière suivante :

- Une application de l'abonnement (part fixe annuelle) à hauteur de 5 € pour la commune de Le Port et de 10 € pour la commune de La Possession ;
- Une revalorisation, ajustée à chaque tranche, des tarifs au m<sup>3</sup> consommés suivants les nouveaux tarifs ci-après :

<b>NOUVEAUX TARIFS AEP APPLICABLES AU 01 / 10 / 2024</b>	
<b>LE PORT</b>	
Part proportionnelle - tranche 0-100m <sup>3</sup> par semestre	0,0850 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 101m <sup>3</sup> -180m <sup>3</sup> par semestre	0,2590 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 181m <sup>3</sup> -360m <sup>3</sup> par semestre	0,2940 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche >360 m <sup>3</sup> par semestre	0,3243 €/m <sup>3</sup>
<b>LA POSSESSION</b>	
Part proportionnelle - tranche 0-60m <sup>3</sup> par semestre	0,1320 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 61m <sup>3</sup> -120m <sup>3</sup> par semestre	0,2260 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 121m <sup>3</sup> -180m <sup>3</sup> par semestre	0,5272 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche >180m <sup>3</sup> par semestre	0,9057 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-LEU</b>	
Part proportionnelle - tranche 0-60m <sup>3</sup> par semestre	0,5760 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 61m <sup>3</sup> -120m <sup>3</sup> par semestre	0,5880 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 121m <sup>3</sup> -180m <sup>3</sup> par semestre	0,6240 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche >180m <sup>3</sup> par semestre	0,6720 €/m <sup>3</sup>

S'agissant du périmètre de l'assainissement des eaux usées, cette évolution sera également mise en œuvre au 1<sup>er</sup> octobre 2024. Les taux de surtaxe évoluent de la manière suivante :

<b>NOUVEAUX TARIFS EU APPLICABLES AU 01 / 10 / 2024</b>	
<b>LE PORT</b>	
Part proportionnelle Collecte - tranche 0-100m <sup>3</sup> par semestre	0,1295 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle Collecte - tranche 101m <sup>3</sup> -180m <sup>3</sup> par semestre	0,1295 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle Collecte - tranche 181m <sup>3</sup> -360m <sup>3</sup> par semestre	0,1295 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle Collecte - tranche >360 m <sup>3</sup> par semestre	0,1295 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - Traitement	0,2723 €/m <sup>3</sup>
<b>LA POSSESSION : évolution des tarifs EU</b>	
Part proportionnelle - Collecte	0,1398 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - Traitement	0,2977 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-LEU : évolution des tarifs EU</b>	
Part proportionnelle - Collecte + traitement	0,2160 €/m <sup>3</sup>

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 23/08/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 6 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER les montants de surtaxes (Part collectivité) suivants pour l'eau potable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- Abonnement (part fixe annuelle) fixé à 5 € pour la commune de Le Port et à 10 € pour la commune de La Possession ;
- Nouveaux tarifs applicables aux m<sup>3</sup> consommés :

<b>NOUVEAUX TARIFS AEP APPLICABLES AU 01 / 10 / 2024</b>	
<b>LE PORT</b>	
Part proportionnelle - tranche 0-100m <sup>3</sup> par semestre	0,0850 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 101m <sup>3</sup> -180m <sup>3</sup> par semestre	0,2590 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 181m <sup>3</sup> -360m <sup>3</sup> par semestre	0,2940 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche >360 m <sup>3</sup> par semestre	0,3243 €/m <sup>3</sup>
<b>LA POSSESSION</b>	
Part proportionnelle - tranche 0-60m <sup>3</sup> par semestre	0,1320 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 61m <sup>3</sup> -120m <sup>3</sup> par semestre	0,2260 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 121m <sup>3</sup> -180m <sup>3</sup> par semestre	0,5272 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche >180m <sup>3</sup> par semestre	0,9057 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-LEU</b>	
Part proportionnelle - tranche 0-60m <sup>3</sup> par semestre	0,5760 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 61m <sup>3</sup> -120m <sup>3</sup> par semestre	0,5880 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche 121m <sup>3</sup> -180m <sup>3</sup> par semestre	0,6240 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - tranche >180m <sup>3</sup> par semestre	0,6720 €/m <sup>3</sup>

- VALIDER les montants de surtaxes (Part collectivité) suivants pour l'assainissement des eaux usées à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

<b>NOUVEAUX TARIFS EU APPLICABLES AU 01 / 10 / 2024</b>	
<b>LE PORT</b>	
Part proportionnelle Collecte - tranche 0-100m <sup>3</sup> par semestre	0.1295 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle Collecte - tranche 101m <sup>3</sup> -180m <sup>3</sup> par semestre	0.1295 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle Collecte - tranche 181m <sup>3</sup> -360m <sup>3</sup> par semestre	0.1295 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle Collecte - tranche >360 m <sup>3</sup> par semestre	0.1295 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - Traitement	0.2723 €/m <sup>3</sup>
<b>LA POSSESSION : évolution des tarifs EU</b>	
Part proportionnelle - Collecte	0.1398 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle - Traitement	0.2977 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-LEU : évolution des tarifs EU</b>	
Part proportionnelle - Collecte + traitement	0.2160 €/m <sup>3</sup>

- AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

- DIRE que les autres éléments de tarification restent inchangés.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président